

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR EVITER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0009542

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 126.88

211050

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAFREH Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 91321

Total des frais engagés : 266,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Zahid Sofi

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

## VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19- 0009542

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/20		2	6	DOCTEUR ET MECI HISSANE Gynécologue - Obstétricien Stérilité du Couple Tél. : 05 22 95 04 39

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Signature du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. H. MANDARONA	17/09/2023	180 + 80 t	266,00

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

### VIOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
	P

#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur El Mehdi HISSANE

Gynécologue - Obstétricien

Stérilité du couple

Assistance Médicale à la Procréation  
(IAC/FIV/FIV-ICSI)

Chirurgie gynécologique

Echographie - Colposcopie

Coelioscopie - Hystéroskopie



الدكتور المهدى حسان

أمراض النساء والولادة

عقم الزوجين

المساعدة الطبية للإنجاب

الجراحة النسائية

الفحص بالصدى

الجراحة والتلقيح بالمنظار

17/02/2013  
Mehdi HISSANE  
Gynécologue - Obstétricien  
Stérilité du Couple  
Tél. 0522 95 04 39

Demande à Mme. ZAHID SOPHIA Epouse LAFRAM

Prière de faire pratiquer :

\*Un sérodiagnostic: Toxoplasmose.

\*Une chimie urinaire( bandelettes): albuminurie, glucosurie, cétonurie et nitrites.

LABORATOIRE ANALYSES  
MÉDICALES MANDARONA  
179, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca  
Tél.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 92 41

Docteur El Mehdi HISSANE  
Gynécologue - Obstétricien  
Stérilité du Couple  
Résidence Ghita 11, Rue Ibnou Babek  
1er Etage App. 1 Racine - 20250 Casablanca  
Tél. 05 22 95 04 39 - Fax. 05 22 39 60 45

Editee par El Mehdi HISSANE



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية  
**LABORATOIRE MANDARONA**  
**D'ANALYSES MEDICALES**

**Dr Yahya BENGHALEM**

Pharmacien Biogiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de  
Montpellier

**Dr Abderrahmane BOUMZEBRA**

Pharmacien Biogiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 17 février 2020

Madame ZAHID SOFIA

FACTURE N°	117965
------------	--------

Analyses :

Chimie urinaire -----	B	80	
Toxoplasmose IgG -----	B	100	Total : B 180
Prélèvements :			
Sang-----	Pc	1,5	
TOTAL DOSSIER		266,20 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Cent Soixante Six Dirhams et Vingt Centimes

LABORATOIRE ANALYSES  
MEDICALES MANDARONA  
70,boulevard Al Qods 20460 - Casablanca  
Tel.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 02 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo\_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de  
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de  
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 17/02/20

Prélèvement effectué à 11:41

Édition du : 17/02/20

Madame ZAHID SOFIA

Docteur EL MEHDI HISSANE

Réf. : 20B1108

Compte Rendu d'Analyses

## BIOCHIMIE URINAIRE

### CHIMIE URINAIRE

#### CARACTERES GENERAUX

Sang-----	Négatif.
Pigments biliaires-----	Négatif.
Protéines-----	Négatif.
Nitrites ----- :	Négatif.
pH ----- :	7,5
Glucose ----- :	Négatif.
Acétone ----- :	Négatif.

## IMMUNO - SEROLOGIE

### SEROLOGIE DE LA TOXOPLASMOSE

(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

TOXOPLASMOSE IgG----- : 0,00 UI/ml

16/01/20

0,00

#### Interprétation

- Si la valeur < 4 : *Absence d'immunité.*
- : *Un contrôle sérologique s'impose tous les mois.*
- : *Suivre les conseils hygiéno-diététiques du medecin.*

Si la valeur est entre 4 et 8 : *Taux d'anticorps limite.*

- : *Résultat douteux.*
- : *La patiente est considérée comme séronégative.*
- : *Un contrôle sérologique s'impose tous les mois.*

Si la valeur > 8 : *Immunité ancienne probable.*

- : *Un contrôle sérologique s'impose à trois semaines d'intervalle pour interpréter les résultats.*

LABORATOIRE ANALYSES  
MEDICALES MANDARONA  
1.boulevard Al Qods 20460 - Casablanca  
0522 52 83 88 - Fax: 0522 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo\_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347